

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Alan CARIOU</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

<b>Facture</b> <b>Loyer Février 2020</b>		Quittance n°02-2020
Facture de : <b>M. Alan CARIOU</b>  pour loyer, charges et caution à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois de Février 2020  Départ = le 9-02-2020  Fait à Villiers sur Marne le 10/02/20  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu pour 9 jours = 198,62€  - Régularisation Charges = 80,00 €  Soit un montant total du terme = 278,62 €  Ce montant est déduit du montant de la caution de 580,00€  <b>Remboursement en votre faveur = 301,38€</b>	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.